

Classe de neige 2024

Ecole
St Jean Baptiste

Etablissement Catholique de Montaigu

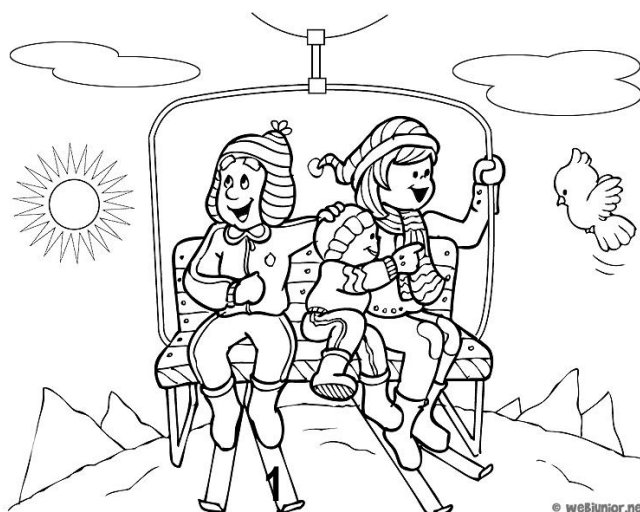
Elèves de CM1-CM2



**Du dimanche 28 janvier au samedi 3 février
à Champanges (Haute-Savoie).**

Pour préparer cette classe découverte, nous vous faisons parvenir 2 petits dossiers : le second est à retourner à l'école (**sous enveloppe, marquée au nom de votre enfant**), celui-ci étant à garder soigneusement.

- Quelques points importants (page 2)
- La valise (page 3)



Quelques points importants

Ce dossier est à lire attentivement...souvent les questions posées ont leur réponse ici.

- Votre enfant doit avoir une **carte d'identité ou un passeport** en cours de validité, à remettre à l'enseignant la semaine précédant le voyage. Sinon, il ne pourra pas participer aux excursions en Suisse.
- Vous devez aussi compléter **une autorisation de sortie du territoire** (voir autre dossier) et y ajouter la **photocopie de la carte d'identité du signataire de cette autorisation**. Ces documents sont à remettre à l'école, agrafées ensemble. Sans eux, votre enfant ne participera pas aux excursions en Suisse.
- Votre enfant peut apporter un appareil-photo qui sera sous sa responsabilité. Au retour, nous vous enverrons les fichiers par « we transfer »
- Votre enfant peut apporter des petits jeux de société dans son sac à dos.
- Les différents moyens d'écouter de la musique seront autorisés seulement durant le trajet aller (merci de les marquer car ils seront ramassés à l'arrivée le premier soir).
- Tous les objets et vêtements sont sous la responsabilité de votre enfant et **il est important de les marquer**. Ne lui donnez pas d'objets de valeur. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.
- Nous serons 9 adultes pour assurer l'intendance et la surveillance : Vincent Richard, Solène Chardonneau, Anne Cousseau, Alain Dubois, Brigitte Lainé (infirmière), Véronique et Jean-Louis Lamy, Marie-Françoise Bénéteau et ?
- **Le départ est prévu le dimanche 28 janvier à 5h**, au lycée Jeanne d'Arc (prévoir un goûter pour le matin et l'après-midi ainsi qu'un pique-nique pour le midi : mettre le tout dans un sac à dos séparé du grand sac de vêtements). Nous prévoirons un petit-déjeuner en route. Ne mettre **aucun gâteau apéritif** dans le sac de votre enfant. Les enfants ne sont pas autorisés à manger dans le car. Quelques bonbons (en quantité raisonnable pour ne pas être malade) peuvent être glissés dans le sac de votre enfant. Aucun bonbon ne sera autorisé sur place ensuite. **Merci d'arriver pour 4h45** (votre enfant doit passer aux toilettes avant de partir de chez vous). Pour le retour du samedi 3 février, l'horaire vous sera communiqué ultérieurement et aura lieu au lycée Jeanne d'Arc.
- Téléphone sur place (**seulement en cas d'urgence**) : **04 50 73 45 79** ou **06 30 79 37 28**. L'hébergement « les Alouettes » est situé sur la commune de Champanges (74 500). Un groupe whatsapp sera créé pour diffuser des photos. Il ne faut donc pas appeler pour avoir des nouvelles, ni envoyer de mails et de courrier. Si votre enfant est malade ou rencontre un souci important, nous vous appellerons. Une exception bien sûr pour les enfants dont c'est l'anniversaire : les parents pourront appeler alors leur enfant le jour J !
- Chaque famille recevra une attestation de voyage dans la semaine qui suivra le séjour.

Nous souhaitons à chaque enfant qu'il passe un bon séjour, que ce voyage soit un moment de découvertes, de convivialité, d'apprentissages et d'épanouissement.

Les enseignants de cycle 3 et Laurent Thibaud



La valise

Tout doit tenir dans **une seule valise**, marquée extérieurement avec une grande étiquette, plus éventuellement **un sac pour les chaussures** + **UN PETIT SAC A DOS** (pour le pique-nique, ainsi que les goûters et les petits jeux du voyage aller et les excursions. Ce sac doit bien être un sac à dos uniquement). En cas de perte de la valise ou de tout autre objet, vêtement, etc, l'école ne pourra en être tenue responsable.

Vêtements (à marquer avec le nom de votre enfant) :

- 2 jeans
- 2 gros pulls ou polaires et 1 écharpe
- T-shirts à manches longues (1/jour)
- Sous-vêtements habituels
- 6 paires de chaussettes (dont quelques-unes plus épaisses pour les chaussures de ski)
- 1 paire de chaussures montantes imperméables pour l'extérieur (des chaussures de randonnée suffisent et sont moins encombrantes que des après-skis...)
- 1 paire de chaussons
- Plusieurs paquets de mouchoirs (papier)
- 1 serviette de table
- Un accessoire pour la veillée « La classe de neige a un Incroyable Talent »



Pour le ski :

- une tenue de ski, bien à la taille de l'enfant
- 1 stick à lèvres avec filtre solaire (indice fort). Nous fournirons la crème solaire.
- un masque pour les yeux
- 2 paires de gants de ski (pas en laine) + 1 bonnet ou 1 cagoule
- 1 cintre (pour suspendre la tenue de ski afin qu'elle sèche rapidement)



Nécessaire de toilette : prévoir une trousse de toilette

- 2 serviettes (dont une grande)
- Dentifrice, brosse à dents, peigne/brosse, gel douche, shampoing
- 2 pyjamas
- 1 sac plastique pour le linge sale
- Les draps sont fournis

... si votre enfant a un **traitement**, donner les médicaments le matin du départ à l'infirmière (vous les aurez mis dans une pochette au nom de l'enfant et chaque boîte ou flacon aura également le nom et prénom de votre enfant). Ne pas prévoir de paracétamol au cas où votre enfant aurait mal à la tête : nous en aurons.

... Prévoir aussi le nécessaire pour le **courrier** (3 enveloppes **timbrées**, avec les adresses) ... et le carnet de santé, le tout à mettre au fond de la valise.

NB : conseil pour les enfants qui ont vraiment du mal à s'organiser. Mettre une tenue par jour (sous-vêtements et t-shirt) dans une poche plastique pour être sûr qu'il se change tous les jours.

Cette fiche devra être scotchée à l'intérieur de la valise



Fiche d'inscription à la classe de neige du 28 janvier au 3 février 2024

Bulletin d'inscription (à retourner pour le mardi 28 novembre 2023 »)

Cette inscription vaut engagement définitif

Monsieur et Madame..... parents de Né(e) le

Adresse postale :

inscrivent leur enfant à la classe de neige du 28 janvier au 3 février 2024

Important : Pointure : Taille :cm Poids :kg

(la pointure, la taille et le poids sont importants pour le réglage des skis)

Niveau de ski : Mon enfant:

n'a jamais fait de ski

a fait plusieurs heures de ski

sait bien skier (a fait un ou plusieurs séjours)

n'inscrivent pas leur enfant à la classe de neige. raison :

Le montant retenu pour chaque enfant est de **280 euros par enfant**. Le montant sera prélevé directement par le service comptabilité, selon les modalités suivantes : un prélèvement de 100 euros en février 2024, un autre de 90 euros en février 2024 et un dernier de 90 euros également en mars 2024.

Pour ceux qui paient par chèque, merci de faire 3 chèques : le premier de 100 euros et les deux autres de 90 euros chacun (à l'ordre de « *AGECAM école St Jean-Baptiste* »).

A SAVOIR : en cas d'annulation par la famille, pour maladie (justificatif du médecin obligatoire) ou évènement grave (justificatifs demandés), et uniquement dans ces 2 cas-là, le séjour sera remboursé aux familles. L'école est assurée pour les évacuations des pistes par les motos-neiges et le transport en voiture/camion ambulance ainsi que pour le rapatriement.

Signature des 2 parents, précédée pour chaque parent de la mention manuscrite « lu et approuvé » et de la date,

Autorisation parentale

pour le voyage scolaire du dimanche 28 janvier au samedi 3 février 2024 à Champanges

Je soussigné, M.....

Domicilié (adresse complète).....

Responsable de l'enfant (nom et prénom).....

Déclare avoir pris connaissance des conditions d'organisation du voyage du dimanche 28 janvier au samedi 3 février 2024 inclus, à Champanges (station de Bernex), AUTORISER l'enfant désigné ci-dessus à participer à ce voyage et à utiliser le mode de transport suivant : le car et le bateau

J'autorise également les accompagnateurs responsables à prendre toutes décisions de soins, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un médecin et dans tous les cas appréciés comme des urgences vitales.

En cas de maladie, d'évacuation par hélicoptère ou pour toute autre dépense concernant votre enfant, les frais sont à la charge des familles et réglés au retour de l'enfant.

A

Le.....

Signatures des 2 parents de l'enfant (ou tuteur), précédées de la mention « lu et approuvé »,

Agrafer à cette autorisation de sortie du territoire la photocopie de la carte d'identité (ou du passeport) du parent signataire de l'autorisation



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)



N° 15646*01

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : _ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾
Délivré(e) le : | | | | | | | | | |
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »